

Réunion du Conseil Municipal
Du 15 avril 2009 à 18h30
Compte-rendu

Présents : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, BUISSON, MAZEAU, LE PECULIER, LUCHON, PATAUD, KOWALSKI, Mmes BOUGOUIN, RIFFAUD, MORANGE, NADAUD, DEXET.

Absents : Néant

Excusés : Néant

Procuration : Néant

Secrétaire : M. MAZEAU

Monsieur le Maire débute la réunion du Conseil Municipal en précisant que l'ordre du jour sera consacré principalement sur le vote des budgets primitifs. Il indique que la facilité financière observée pour 2009 s'explique par le peu d'investissement réalisé en 2008.

Il indique que la Commune fera en priorité les opérations subventionnées.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Général, dans le cadre du plan de relance économique débloque une enveloppe supplémentaire pour les opérations susceptibles de débiter avant la fin de l'année ; il demande donc au Conseil de se prononcer lors de la présentation des budgets sur les opérations à présenter.

Monsieur propose de passer au vote des budgets, par chapitre. Il en explique la lecture.

Ordre du jour :

1. Vote des budgets.

• **Budget Principal**

Section de Fonctionnement

Dépenses : 2 044 852€

Recettes : 1 348 503€ + excédent reporté 696 349€ = 2 044 852€

Section d'Investissement

Dépenses : 1 044 079€ + restes à réaliser 187 903€ + déficit reporté 78 567€ = 1 310 549€

Recettes : 1 276 378€ + restes à réaliser 34 171€ = 1 310 549€ dont 232 300€ d'excédent de fonctionnement capitalisés

Programmes inscrits : Réseaux 2009, diverses acquisitions immobilières, caserne des sapeurs-pompiers, réfection maison Jarraud à Clareuil, Ancienne Mairie, Rez de chaussée de la Mairie, toiture restaurant scolaire, défense incendie, suite réfection trottoirs Ave Pasteur, voirie centre-bourg/villages, panneaux photovoltaïques, matériel 2009.

Le budget principal 2009 est approuvé à l'unanimité, sans modification des taux des taxes qui restent comme suit : Taxe d'habitation 16,25%, taxe foncière sur le bâti 30,41%, non bâti 62,11%.

Il ressort des discussions que le programme à déposer auprès du Conseil Général dans le cadre de l'enveloppe supplémentaire est la réfection de l'ancienne mairie, opération étant vaste et coûteuse mais nécessaire (toiture à refaire).

Mme RIFFAUD indique qu'il faudrait refaire les trottoirs du Lotissement du Bois du Breuil II.

M. GARREAU pense qu'il faudrait d'ores et déjà envisager ce que l'on fera dans les locaux actuels du service incendie et de faire des esquisses ; idem pour l'actuelle caserne de gendarmerie.

Suite à la dernière réunion du CCAS, M. le Maire souhaite revoir les tarifs des concessions du cimetière.

• **Budget annexe du lotissement de Maison Neuve II**

Section de Fonctionnement

Dépenses : 507 234€

Recettes : 507 234€

Section d'Investissement

Dépenses : 253 617€ + déficit reporté 27 026€ = 280 643€

Recettes : 280 643€

Le budget est voté à l'unanimité.

Le Maire indique qu'il n'y a qu'une réservation de lot pour l'instant alors que pour les autres lotissements, les autres réservations étaient beaucoup plus importantes avant la fin des travaux. Cela est dû peut-être aux difficultés économiques du moment ou à cause du tarif plus élevé du m² proposé pour ce lotissement.

Il propose au Conseil de réfléchir sur le projet des Maisons à 15€. Mme BOUGOUIN rend compte alors de l'entrevue qu'elle a eu à la Mairie d'Aixe sur Vienne et donne des explications sur le PASS FONCIER.

Le projet est accepté par l'ensemble des conseillers moins une abstention. Il s'agit maintenant de prendre contact avec le 1% Habitat Limousin qui gère ces dossiers. 5 lots pourraient être affectés à ces constructions.

- **Budget annexe de l'Assainissement**

Section de Fonctionnement

Dépenses : 189 062€

Recettes : 189 062€ avec une participation de 144 101€ du budget principal

Section d'Investissement

Dépenses : 54 598€ + restes à réaliser 103 000€ + déficit reporté 124 929€ = 282 527€

Recettes : 247 577€ + restes à réaliser 34 950€ = 282 527€ dont 5 127€ d'excédent de fonctionnement capitalisés.

Le programme en cours est la suite de l'assainissement de Vignerie.

Monsieur le Maire explique la complexité d'équilibrer ce budget, les recettes ne pouvant compenser les coûts engendrés par les travaux. Le déficit sera comblé par une subvention du budget principal à hauteur de 144 101€ en 2009.

Le budget est voté à l'unanimité.

2. Convention CCVG

Une convention doit être passée entre la Commune et la CCVG pour la mise à disposition des services techniques de la voirie de la CCVG à la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

3. Admissions en non valeur

M. le Maire indique qu'à la proposition du percepteur des titres 2006 concernant le restaurant scolaires pour une somme totale de 133,50€ doivent être passés en non valeur.

Approuvé par l'ensemble des conseillers moins une abstention.

4. Affaires diverses

- Le mur de Mme REIMBAULT est en mauvais état et menace ruine sur l'Ave Pasteur. La Commune étant responsable à cause de la route, prend à sa charge sa réfection. Approuvé à l'unanimité.
- Pose de bornes pour le P'tit Marché et la route piétonnière du lot du Bois du Breuil. Approuvé à l'unanimité.
- Elagage : prendre arrêté de mise en demeure. Approuvé à l'unanimité.
- Subvention FOL : reconduction aide 35€/enfants de la Commune. Approuvé à l'unanimité.
- Convention de mise à disposition de Valérie TOUYERAS de l'OTSI. Approuvé à l'unanimité.
- Astreintes des services techniques en cas d'alertes météo. A mettre en place, ils devront être joignables et mobilisables (de 18h à 8h le lendemain par ex). Approuvé à l'unanimité.

Tour de table :

- Mme Riffaud fait part de la demande de M. J-Pierre Chaput, ave Pasteur, pour la pose buses, l'eau s'accumulant sur la route en cas de pluie,
- La lumière extérieure de Mme Rimour est à changer,
- M. Philippe Raffier demande si la Commune peut prendre en charge la réfection du trottoir après construction d'un mur,
- M. le Péculier évoque le travail de la commission des villages.

Fin de la Réunion à 21h30.